



**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT  
ET DE LA FORMATION  
BUREAU DU RECRUTEMENT ET DE  
LA PROMOTION PROFESSIONNELLE  
SECTION PREPARATION AUX CONCOURS  
ET EXAMENS PROFESSIONNELS

**Notice d'information à l'usage des stagiaires affectés en services déconcentrés**

**Préparation à l'épreuve écrite des concours d'accès  
aux instituts régionaux d'administration (IRA)  
- Session 2017 -**

**CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR :**

Le concours interne s'adresse aux fonctionnaires et agents de l'État [...] qui, à la date de la clôture des inscriptions, sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental [...]. Les candidats doivent justifier, à la date de clôture des inscriptions, de quatre années au moins de services publics.

Pour la détermination de cette durée, ne sont pas prises en considération les périodes de formation ou de stage dans une école ouvrant accès à un corps de la fonction publique.

[Art. 1 – Section 2 du décret n°2007-1247](#)

Les candidats qui souhaitent s'assurer qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté et connaître les modalités d'organisation du concours sont invités à se rapprocher du ministère de la fonction publique, en allant sur le site suivant : [www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr).

**1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION**

**Préparation aux épreuves écrites**

Renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de l'épreuve écrite d'admissibilité. Celle-ci consiste :

- en la rédaction, à partir d'un dossier à caractère administratif, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées ;
- à répondre à une ou deux questions qui peuvent être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques.

(Durée : 4 heures ; coefficient : 4 dont coefficient **1** pour la ou les questions)

## **CONTENU ET DEROULEMENT DES PREPARATIONS**

### **Préparation écrite :**

La préparation à distance proposée consiste en 3 exercices d'entraînement à l'épreuve écrite d'admissibilité.

Une fois l'inscription à la préparation enregistrée, le stagiaire recevra un message de confirmation ainsi que le guide de connexion à la plateforme e-formation de la sous-direction du recrutement et de la formation (FOR-MI) accessible depuis internet ou l'intranet du ministère de l'intérieur.

Les sujets seront à télécharger à l'aide d'un mot de passe et d'un identifiant qui seront précisés dans le mail de confirmation d'inscription.

La plate-forme du ministère de l'intérieur FOR-MI vous permettra d'accéder à vos préparations, de télécharger les sujets et d'y déposer vos devoirs une fois réalisés, depuis intranet ou internet à l'aide d'un lien qui vous sera communiqué lors de la confirmation de votre inscription.

## **OBLIGATIONS A RESPECTER PAR LE STAGIAIRE**

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues. Ces devoirs doivent être manuscrits, à l'encre noire, afin d'être réalisés dans les conditions de l'examen ;
- effectuer un **minimum de deux devoirs sur les trois** proposés au cours de la préparation ;
- se présenter au prochain concours interne concerné par la préparation ;

**Toute préparation ultérieure quelle qu'elle soit sera systématiquement refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.**

## **INSCRIPTION À LA PRÉPARATION ECRITE**

Le dossier de candidature doit obligatoirement comporter :

- le formulaire de demande de préinscription complété (dactylographié) par le candidat et signé par le supérieur hiérarchique et l'animateur (ou correspondant) de formation ;
- une lettre de motivation **manuscrite** de deux pages maximum ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- une copie du courrier de notification des résultats obtenus à l'écrit en cas de présentation au concours d'entrée aux IRA, session 2016.

Ce dossier devra être ensuite scanné et adressé par mail à l'adresse suivante : [gestionnaire3-prompro@interieur.gouv.fr](mailto:gestionnaire3-prompro@interieur.gouv.fr) au plus tard **le lundi 7 août 2017, délai de rigueur.** (Cette procédure d'inscription s'applique à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation).

Les candidats doivent impérativement mentionner sur la fiche d'inscription leur numéro de matricule (indiqué au dos de la carte agent).

## **FINANCEMENT**

Les frais pédagogiques de la préparation sont pris en charge par la sous-direction du recrutement et de la formation.

**Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.**

## **OBSERVATIONS**

L'attention des candidats est appelée sur le fait que la réussite au concours implique une scolarité de 12 mois au sein de l'un des cinq instituts régionaux d'administration : Bastia, Lille, Lyon, Metz, ou Nantes. Pour tout renseignement complémentaire, il convient de consulter les sites internet de ces instituts.

**Par ailleurs, l'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription au concours.**

Il appartient à chacun, le moment venu, de s'y inscrire en consultant les conditions d'inscription sur le site de la DGAFP ou de l'IRA pour lequel le candidat a postulé.